

d'une question de privilège qui ne peut être réglée que si le ministre prend la parole.

Je demande au ministre de nous dire, dès maintenant, s'il a fait les déclarations publiées dans les journaux? S'il a dit que deux anciens ministres conservateurs ou plus s'étaient compromis avec une ancienne espionne de l'Allemagne de l'Est? S'il a dit...

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Vous citez un article de journal?

**M. Nielsen:** J'assume la responsabilité de mes remarques, comme je le fais toujours à la Chambre.

Le ministre a-t-il dit qu'il demanderait au cabinet de reprendre l'enquête? A-t-il dit qu'il y avait un dossier de la Gendarmerie royale? A-t-il dit qu'il ne l'avait pas vu? A-t-il dit qu'il avait été renseigné sur l'affaire? A-t-il déclaré que le chef de l'opposition avait mal réglé la question et devrait fournir des explications? A-t-il dit que le chef de l'opposition n'en a jamais soufflé mot aux légistes de la Couronne? A-t-il dit qu'il a été mis au courant de l'affaire dans un autre ministère?

Il faut obtenir des réponses à ces questions avant d'instituer une enquête quelconque. A-t-il dit que c'était un pire scandale que l'affaire Profumo?

Je lui demande maintenant de prendre la parole et de répondre. S'il l'avait fait au début, nous aurions peut-être pu examiner, établir ou étendre les attributions de la deuxième enquête annoncée par le premier ministre lundi dernier. Mais le ministre est demeuré constamment silencieux et a refusé de corroborer les accusations qu'il a portées, le fond de toute l'affaire.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'honorable député de Yukon peut-il nous dire si les questions qu'il pose actuellement au ministre de la Justice sont fondées sur des articles de journaux? De plus, prend-il la pleine et entière responsabilité des questions qu'il pose dans le moment?

Tout à l'heure, vous m'avez dit que je devais me rendre responsable des questions que je posais. Le député de Yukon prend-il cette même responsabilité? Les questions qu'il pose présentement émanent-elles d'articles de journaux?

Est-ce qu'un traitement doit être accordé au député de Yukon et un autre traitement à un autre député?

Que le député de Yukon commence par pratiquer ce qu'il a réclamé à grands cris.

[M. Nielsen.]

[Traduction]

**M. Nielsen:** Le député n'écoutait évidemment pas, car j'ai dit que j'assumais la pleine responsabilité de mes paroles, comme je le fais toujours à la Chambre. Le ministre de la Justice a-t-il dit que les libéraux en avaient assez d'entendre... pour utiliser l'expression que j'ai vue dans les journaux...

**M. Caouette:** Quels journaux?

**M. Nielsen:** ... Diefenbaker insinuer que le gouvernement était plongé dans les scandales? A-t-il dit que les libéraux lutteraient avec acharnement et utiliseraient les mêmes tactiques? A-t-il dit: «Nous savons qu'elle s'occupait d'espionnage avant son arrivée au Canada?» A-t-il dit que deux ministres ou plus étaient en cause? A-t-il dit que l'initiative prise actuellement par le gouvernement était justifiée, mais qu'il était trop tard? A-t-il dit que la fille était morte? A-t-il dit qu'il n'était pas en mesure de déclarer s'il y avait eu une fuite de renseignements? C'est une question extrêmement importante à laquelle il devrait répondre à la Chambre.

A-t-il dit qu'il voulait contraindre le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) d'expliquer pourquoi il n'avait pas confié l'affaire aux légistes de la Couronne? A-t-il dit ces choses?

Il peut mettre fin à tout ce débat en portant les accusations en cette Chambre et séance tenante. C'est pour cette raison, monsieur, que la proposition du très honorable premier ministre (M. Pearson) ne rectifie pas la violation des privilèges qui a eu lieu ici. Le premier ministre peut instituer une enquête. Il peut en instituer autant qu'il en désire mais cela, monsieur, ne peut enlever au Parlement le droit de s'occuper de ses propres privilèges et des violations de ces mêmes privilèges. Il n'y a qu'une chose à faire en vue d'apporter une solution à ce problème. Il faut que le ministre de la Justice et le gouvernement reconnaissent l'obligation qu'a tout député depuis toujours de justifier à la Chambre les accusations qu'il porte. C'est ce que le ministre doit faire maintenant. Il n'a pas le choix.

Il doit se lever et porter ses accusations ou les retirer. S'il ne le fait pas, il doit démissionner. Il n'y a pas d'autre manière de convaincre le Parlement. En continuant de vous conformer à la ligne de conduite adoptée par le ministre de la Justice et par le premier ministre, vous mettez simplement le ministre de la Justice en opposition avec le Parlement. Vous opposez le gouvernement